

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 21 JANVIER 2015

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 21 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent excusé : Mathieu ARSALE

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

==*==*==*==*==*==*==

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Indemnités aux comptables publics pour l'exercice 2014

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a institué une indemnité pour les prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable fournies, à la demande de la collectivité publique, par le comptable du trésor. Cet arrêté dispose que l'indemnité peut être versée au comptable pour toute la durée du mandat municipal et que le Conseil Municipal en fixe le taux par référence au barème figurant à l'article 4. Le Conseil Municipal peut être appelé à délibérer à nouveau, à l'occasion d'un changement de comptable ; de même, l'indemnité peut être supprimée ou modifiée par délibération dûment motivée.

Le Conseil Municipal doit donc décider s'il attribue l'indemnité de conseil pour 2014 à Magali BUTELLE et/ou à Pascal GRESSER ; ainsi que le taux.

Pour Magali BUTELLE, l'indemnité au taux de 100 % représente 166.67 €.

Pour Pascal GRESSER, l'indemnité au taux de 100 % représente 194.44 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer l'indemnité au taux de 100 % à Magali BUTELLE pour 2014 soit un montant de 166.67 €.

Le Conseil Municipal décide, par 8 voix CONTRE et 5 abstentions (Isabelle SCOMPARIN - Jean-Marc BERNAY - Frédéric MAINAS - Violaine PATISSIER - Armelle GANDRÉ) de ne pas attribuer d'indemnité à Pascal GRESSER pour 2014.

3. Proposition de convention avec l'accueil de loisirs « Les Petits Mômes » à Saint Symphorien de Lay

Cette association accueille les enfants de 4 à 11 ans pendant les vacances scolaires, les mercredis après-midis et en périscolaire. Elle s'adresse à tous les habitants du canton. La mairie de St Symphorien de Lay met gracieusement des locaux à disposition de l'association

et verse une subvention. Le reste du financement provient de subventions de la CAF, du Conseil Général, de la MSA et des parents qui versent une participation.

L'association propose à la commune de signer une convention et de verser une participation financière qui est calculée de la façon suivante :

Nb d'enfants de la commune année N x 2 € par enfant(s) x nb de journées d'accueil

Pour 2014, cela représente 196 € pour 11 enfants de Neaux inscrits.

La convention est valable 3 ans.

Actuellement, les parents de Neaux paient 10 % de plus que les autres, car la commune n'a pas signée la convention avec l'association.

Le Conseil Municipal, par 11 voix POUR et 2 abstentions (Fabienne BEAUJEU - Armelle GANDRÉ) approuve la convention.

4. Subventions demandées à la commune pour 2015

Plusieurs demandes de subventions sont parvenues en Mairie pour 2015. Monsieur le Maire donne la liste.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer 600 € de subventions en 2015 réparties comme suit :

- 200 € à l'école publique de St Symphorien de Lay (10 voix POUR et 3 abstentions : Fabienne BEAUJEU - Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY)

- 200 € au Sou des écoles Lay/Neaux (11 voix POUR et 2 abstentions : Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER)

- 100 € à l'association Trisomie 21 Loire (12 voix POUR et 1 abstention : Jean-Marc BERNAY)

- 100 € à l'ADAPEI de la Loire (10 voix POUR et 3 abstentions : Fabienne BEAUJEU - Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY)

5. Subventions de fonctionnement des organisations syndicales

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la ville de Roanne reçu en mairie qui récapitule le montant des subventions versées par la ville aux différentes organisations syndicales pour 2014. Il est proposé aux communes de faire de même.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de n'accorder aucune subvention aux organisations syndicales.

6. Adhésion à l'association AIRE-N7 TERRITOIRE DE TERROIRS

Il est proposé d'adhérer à cette association qui regroupe notamment certaines communes traversées par la nationale 7 et a pour objet la reconquête, l'animation et la promotion des territoires impactés par la N7. La cotisation est 0.07 € par habitant.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer à cette association.

7. Questions diverses

- FNACA demande de lieu de mémoire du 19 mars 1962 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la FNACA qui demande un lieu de mémoire du 19 mars 1962 sur la commune

→ Le Conseil Municipal reporte sa décision à une prochaine réunion

- Projet de garderie :

Monsieur le Maire demande à la commission de travailler sur le projet afin de le présenter au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion pour décision.

- Conseil Municipal d'enfants : une réunion d'information pour les enfants concernés aura lieu en Mairie le vendredi 27 février à 18 h 30.
- Un après midi carnaval sera organisé le samedi 14 février à la maison des associations pour les enfants de la commune.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 4 mars à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 4 MARS 2015 COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 4 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent :

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=*=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 13 voix POUR et 1 abstention (Mathieu ARSALE).

2. Approbation des comptes administratifs 2014 - budget communal et budget assainissement

Monsieur le Maire présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2014 pour le budget communal :

<i>Fonctionnement</i> :	Dépenses	250 637.67 €
	Recettes	351 388.50 €
<i>Investissement</i> :	Dépenses	180 654.43 €
	Recettes	196 114.41 €

Monsieur le Maire présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2014 pour le budget assainissement :

<i>Exploitation</i> :	Dépenses	22 136.71 €
	Recettes	23 378.63 €
<i>Investissement</i> :	Dépenses	9 672.00 €
	Recettes	19 200.15 €

Le Conseil Municipal doit approuver le compte administratif de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. A la différence du compte de gestion, il est établi par la commune. Le maire s'est retiré le temps du vote par les conseillers : approbation l'unanimité.

3. Approbation des comptes de gestion 2014 – budget communal et budget assainissement

Le Conseil Municipal doit approuver le compte de gestion de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. Il est établi par le comptable public. → Approbation l'unanimité.

4. Affectation du résultat 2014

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2014, qui est de 136 127.03 € est proposée en crédits au budget primitif de 2015 sur le compte 1068, en couverture du besoin de financement de l'investissement pour 109 354.06 € ; et en report de fonctionnement au compte 002 pour 26 772.97 €. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5. Vote des budgets 2015 – budget communal et budget assainissement

Le Conseil Municipal doit voter le budget primitif. Il s'agit du budget prévisionnel de l'exercice. Il établit les dépenses et les recettes pour l'année. Il doit être équilibré en dépenses et en recettes, mais aussi en investissement et en fonctionnement. → Approbation l'unanimité.

Budget communal :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 341 372.97 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 239 931.25 €.

Budget assainissement :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour 26 131.74 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 87 800.54 €.

6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal doit fixer, par une délibération, les taux des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie) qu'il souhaite appliquer en 2015. Il est proposé de ne pas les augmenter. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Les taux appliqués seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 15.31 %
- Taxe foncière bâtie : 14.11 %
- Taxe foncière non bâtie : 28.01 %

7. Convention avec l'Arche de Noé pour la fourrière intercommunale pour chats

L'article L211-14 du Code Rural oblige chaque commune à disposer "soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation (...) soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune."

Neaux ne disposant pas d'une fourrière sur son territoire, la commune a signé une convention avec la SPA concernant les chiens. Il conviendrait de faire de même avec l'Arche de Noé pour les chats. Une convention avait été signée en 2011 pour 3 ans. Elle n'est donc plus valable et il est proposé de signer un avenant pour la renouveler. Le coût est de 0.40 € par habitants, soit 208.80 €. → Approbation par 13 voix POUR et 1 abstention (Paul MONCHANIN).

8. Convention d'utilisation de la salle d'animation pour l'activité Zumba

Actuellement, des cours de zumba sont dispensés à la salle d'animation les jeudis soirs de 19 h 30 à 20 h 30. La personne qui donne ces cours verse une participation à l'association l'Etoile du Berger, qui la reverse ensuite au CCAS sous forme de don.

Afin de clarifier cette situation, il est proposé de signer une convention de mise à disposition de la salle pour l'activité zumba, dans laquelle est indiqué le montant de la participation financière pour le chauffage qui sera directement versée à la commune. Cette convention débutera à compter de septembre 2015. La somme qui reviendra à la commune est de 10 € d'inscription par personne ainsi que 250 € de chauffage à l'année. → Approbation par 13 voix POUR et 1 abstention (Isabelle SCOMPARIN).

9. Demandes du Comité des Fêtes

Le président du Comité des Fêtes sollicite la commune pour plusieurs points :

- Mise à disposition de la parcelle A 515 (dite pré Mazille) pour le baptême de l'air en hélicoptère lors de la fête patronale le 19 juillet → POUR à l'unanimité. Il faudra toutefois prévoir de nettoyer le terrain avant.

- Mise à disposition de l'aire d'évolution pour l'intervillages du 5 au 7 juin → POUR à l'unanimité.

- Participation financière de 1 200 € pour le feu d'artifice → 11 voix POUR et 3 abstentions (Régis ROCH - Marie-Jeanne BLANDIN - Marie VIDAL)

- Eclairage du village pendant la fête patronale → Monsieur le Maire doit voir si cela est possible avec l'entreprise VIGILEC qui est chargé de l'éclairage public.

- Mise à disposition du local technique (sous-sol de la mairie) les 18 et 19 juillet → Monsieur le Maire déclare qu'il n'est pas d'accord car ce local n'est pas prévu à cet usage. → 8 voix POUR, 5 voix CONTRE (Régis ROCH - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL) et 1 abstention (Violaine PATISSIER)

- Participation de l'agent technique le lundi 19 juillet pour le nettoyage de l'aire d'évolution → POUR à l'unanimité. Monsieur le Maire précise que c'est habituellement le cas.

- Prêt de 3 extincteurs pour l'intervention de l'hélicoptère → ce n'est pas possible car la commune ne dispose pas d'extincteurs à prêter. Ceux qui sont installés dans les différents bâtiments doivent y rester pour des raisons de sécurité. Il est suggéré de demander aux sociétés qui font la maintenance des extincteurs.

10. Planning de garde de l'urne pour les élections départementales des 22 et 29 mars

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars prochain. Les conseillers municipaux s'inscrivent pour tenir le bureau de vote.

11. Questions diverses

Néant

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 8 avril à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 8 AVRIL 2015

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 8 avril à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent :

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

==*==*==*==*==*==*==

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 11 voix POUR et 3 abstentions (Mathieu ARSALE - Jean-Marc BERNAY - Frédéric MAINAS).

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle AB 53

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 53, située Le Bourg, d'une superficie de 207 m².

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas préempter.

3. Présentation par la commission voirie des différents devis pour les travaux 2015

Paul MONCHANIN explique que concernant l'aménagement des accotements de la RN 7 dans la traversée du Bourg, des devis ont été demandés aux entreprises EUROVIA et DELOMBRE TP. Deux solutions sont envisagées : soit mettre du rabotage, soit du 0/31.5. Après discussion, la plupart des membres du Conseil Municipal préféreraient mettre du rabotage car cela tiendrait plus longtemps. Certains souhaitent tout de même voir le résultat terminé. Ils iront à Pradines car la commune utilise beaucoup de rabotage. Seule l'entreprise DELOMBRE TP peut fournir du rabotage. EUROVIA n'en dispose pas.

Il est précisé que ce qui sera fait en priorité sont les endroits où les réseaux d'assainissement qui passent en-dessous sont en bon état. Un devis a été demandé à la SDEI pour le passage d'une caméra afin de vérifier les réseaux assainissement qui ne l'ont pas été.

Il est évoqué l'idée d'installer des bacs à fleurs sur les accotements. Mais il faut voir avec la DIR Centre Est si cela est possible.

Concernant le goudronnage des chemins, plusieurs devis ont été demandés :

- Chemin de la Roche (vers chez MONDIERE)	8 364.40 € TTC
- Chemin Callas	3 616.20 € TTC
- Chemin Buis	2 639.42 € TTC
- Chemin Falot	957.88 € TTC
- Chemin des Carrières (en allant chez PELTIER)	23 131.61 € TTC

- RN7 devant chez CHABRY

TOTAL

8 650.15 € TTC

47 359.66 € TTC

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le principe de réaliser les travaux sur ces chemins. Un autre devis sera demandé pour le chemin des Carrières en bicouche plutôt qu'en enrobé ; afin d'essayer de diminuer le coût car il n'y a pas beaucoup de passage.

Paul MONCHANIN précise que la commune touchera une subvention de Conseil Général de 19 594 € pour ces travaux de goudronnage des chemins, à condition toutefois de réaliser pour au moins 32 657 € HT de travaux.

Il faudra prévoir de nettoyer le terrain Mazille avant le baptême de l'air en hélicoptère. Jean-Marc BERNAY précise qu'il n'y a pas besoin d'élaguer les arbres.

4. Demande d'un emplacement pour un camion pizzas

Une personne de Neulise est venue en mairie pour effectuer une demande afin d'installer un camion pizzas sur la commune. Il souhaiterait se positionner à la Côte Maréchal, au bord de la RN7, avant le rond-point en descendant, devant le brocanteur. Il s'avère que c'est un terrain privé. Il doit donc faire sa demande au propriétaire.

5. FNACA - demande d'un lieu de mémoire du 19 mars 1962

Le Comité Départemental de la Loire de la FNACA a envoyé un courrier en mairie, dans lequel est demandé la création, dans l'environnement du Monument aux Morts, d'un :

Espace du Souvenir

11 novembre 1918 - Armistice de la Première Guerre mondiale

8 mai 1945 - Victoire sur le nazisme

19 mars 1962 - Cessez-le-feu en Algérie

Il est également demandé qu'une rue de la commune porte le nom de : « 19 mars 1962 - Cessez-le-feu de la guerre d'Algérie ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'installer une plaque au Monument aux Morts, mais pas de nom de rue.

Monsieur le Maire précise qu'il s'est renseigné concernant la réfection des lettres des monuments des Combats de Neaux. Le coût est de 4 à 5 € la lettre, car il s'agit de feuille d'or.

Il faudrait demander au Comité Commémoratif si la commune pourrait bénéficier d'une subvention.

6. Informations CoPLER

Monsieur le Maire souhaite qu'à chaque réunion de Conseil Municipal, on consacre un moment sur ce qui se passe à la CoPLER. Il rappelle les principales compétences : développement économique, petite enfance, instruction des documents d'urbanisme, ramassage des ordures ménagères, assainissement non collectif, mutualisation informatique...

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 6 mai à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 6 MAI 2015 COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 6 mai à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absente excusée : Isabelle SCOMPARIN

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

==*==*==*==*==*==*==

Avant le début de la séance, le tirage au sort de la vente d'herbe est effectué : deux offres sont arrivées en mairie, mais l'une après le délai imparti. Elle est donc attribuée à monsieur Patrick GUILLOT.

Mathieu ARSALE lit un courrier envoyé par Monsieur le Maire à Monsieur le Président du Comité des Fêtes. Une photocopie de ce courrier a été déposée dans sa boîte aux lettres ainsi que dans celle de trois autres conseillers. Il concerne notamment la mise à disposition du local technique pour la fête patronale. Monsieur le Maire ne souhaite pas aborder ce sujet car il n'est pas à l'ordre du jour. Mathieu ARSALE quitte la séance.

1. Approbaton PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité (mais Jean-Marc BERNAY demande une modification : à savoir que ce n'est pas lui qui a la compétence pour dire s'il faut ou non procéder à un élagage du terrain Mazille avant le baptême de l'air en hélicoptère, mais les services de la gendarmerie).

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelles AB 21 et AB 29

Une DIA a été reçue en Mairie pour les parcelles AB 21 et AB 29, situées Le Faubourg, d'une superficie de 188 m² et 65 m².
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas préempter.

3. Indemnité au comptable public

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a institué une indemnité pour les prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable fournies, à la demande de la collectivité publique, par le comptable du trésor. Cet arrêté dispose que l'indemnité peut être versée au comptable pour toute la durée du mandat municipal et que le Conseil Municipal en fixe le taux par référence au barème figurant à l'article 4. Le Conseil Municipal peut être appelé à délibérer à nouveau, à l'occasion d'un

changement de comptable ; de même, l'indemnité peut être supprimée ou modifiée par délibération dûment motivée.

Suite au changement de comptable avec l'arrivée de Monsieur Benjamin KOUEYOU à la trésorerie de St Symphorien de Lay au 1^{er} janvier 2015, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lui attribuer cette indemnité.

4. Convention avec la commune du Coteau pour la cantine scolaire

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par la commune du Coteau et proposant la signature d'une convention entre nos deux communes.

En effet, des enfants de Neaux fréquentent le restaurant scolaire costellois. Actuellement, la participation financière demandée à ces familles est de 6.42 € par repas, alors que le prix de revient est de 12.74 €. **La différence est donc à la charge du contribuable costellois**. Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, la commune du Coteau souhaite optimiser ses recettes et propose la signature d'une convention.

Elle a pour objet de définir les modalités financières et d'accueil des élèves domiciliés à Neaux et qui fréquentent le restaurant scolaire costellois. Cela permettra d'appliquer aux familles de Neaux le tarif costellois, calculé en fonction du quotient familial. La différence entre le prix de revient et le coût payé par la famille serait alors à la charge de la commune de Neaux, à laquelle il appartiendra ensuite de décider de refacturer tout ou partie du déficit concerné.

Le conseil municipal est plutôt défavorable à la signature de cette convention car le coût est jugé trop élevé. Monsieur le Maire recevra les parents des enfants concernés pour les informer de la démarche de la commune du Coteau.

5. Suivi travaux commissions

- Voirie : Paul MONCHANIN informe que les services de la DIR Centre Est ont procédé à la réfection des bandes blanches sur le RN 7 et au déplacement du passage piéton dans la traversée du village.

Concernant les accotements de la RN7 dans la traversée du village, il y a de l'amiante dans le rabotage, donc la solution du 0.31/5 serait à privilégier. Le conseil municipal est d'accord pour le réaliser cette année, avec éventuellement un goudronnage dans les années futures. Un 3^{eme} devis sera demandé à l'entreprise BALMONT.

La SDEI a commencé à passer la caméra pour vérifier les réseaux assainissement.

Le goudron est abîmé sur la place de la salle d'animation et sur la rue du cimetière.

Un devis a été envoyé par Eurovia pour un bicouche à la place d'un enrobé concernant le chemin qui descend à la carrière après la maison BEAUJEU.

Le Pré Mazille va être nettoyé. Il y a de la terre à garder.

Il est demandé de mettre 2 glissières avant la maison à Redin.

- Les devis pour un columbarium sont présentés par Fabienne BEAUJEU. La décision sera prise lors de la prochaine réunion.

6. Informations CoPLER

Monsieur le Maire fait un compte rendu du bureau CoPLER. Il a été abordé la possibilité d'un PLUI. Une rencontre aura lieu à ce sujet en septembre avec des communes qui sont déjà en PLUI.

Le service ADS de la Copler sera étendu à la commune de Balbigny car la DDT arrête définitivement cette mission à compter du 1^{er} juillet.

La fibre optique est arrêtée car les fonds de concours pratiqués par le SIEL sont remis en cause par Monsieur le Préfet.

Il faudrait prévoir rapidement de procéder à l'adressage des voies et à la numérotation des maisons dans le but d'améliorer et de faciliter l'accès des services publics : pompiers, ambulances, gendarmerie, poste...

Les 30 et 31 mai auront lieu les portes ouvertes à la base d'aviron à Cordelle.

7. Questions diverses

- L'ADAPEI a envoyé un courrier de remerciement pour la subvention de 100 € versée par la commune pour cette année.

- La cérémonie du 8 mai aura lieu à 8 h 45.

- Le concert de carillon aura lieu le lundi 13 juillet à 18 h.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de plusieurs syndicats des finances publiques faisant part de leurs inquiétudes concernant notamment la trésorerie de St Symphorien de Lay qui ne gèrera plus le service des impôts aux particuliers. Il y a un risque d'éloignement du service public de l'impôt.

- Un devis a été demandé pour la réfection des lettres de la stèle des Combats de Neaux à l'entrée du village. Il est de 100 €.

- Un devis a été demandé à monsieur LEPROHON concernant la réfection d'une partie du mur du cimetière qui touche sa maison. Il est de 6 677.76 € TTC. Il avait fait un devis pour l'autre partie du mur pour environ 1 700 €.

- 4 demandes de forains ont été reçues pour des emplacements lors de la fête patronale. Le conseil municipal est d'accord pour maintenir la gratuité du droit de place.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Le bleuet de France pour leur collecte du 8 mai.

- Le plan communal de sauvegarde est à mettre à jour. Marie VIDAL, Armelle GANDRE et Paul MONCHANIN sont volontaires pour participer.

- Violaine PATISSIER fait un compte rendu d'une réunion sur les TAP à la CoPLER. Il y a une surcharge au niveau des effectifs et un manque de matériel dans certaines communes. Toutes ne facturent pas les TAP aux familles. Il est nécessaire de faire un PEDT avant le 29 mai afin de continuer à percevoir l'aide de l'Etat.

- Nicolas CHAPON informe que la fête de l'oiseau se déroulera le 14 juin au Château de la Roche.

- Il est demandé si un ramassage des conteneurs à emballages peut être effectué en fin de semaine car ils sont toujours pleins les week-ends.

- Sandrine DAVID a envoyé par mail une ébauche du prochain novalien. Les anciennes chaises de l'école seront vendues 2 € l'unité.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 3 juin à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 3 JUIN 2015

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 3 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicole MEYRIEUX - Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Paul MONCHANIN - Nicolas CHAPON

Pouvoir : Paul MONCHANIN à Fabienne BEAUJEU

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

==*==*==*==*==*==*==

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 5 voix POUR ; 1 voix CONTRE ; et 7 absentions.

2. Choix de l'entreprise pour le columbarium

3 devis ont été demandés aux entreprises MUNIER, GRANIMOND, et GOUTAUDIER. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société GOUTAUDIER pour un montant de 7 735.20 € TTC.

3. Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative de virements de crédits de 20 000 € du compte 2315 (travaux en cours) non affecté (hors opération) au compte 2315 (travaux en cours) opération 50 (voirie), afin de réaliser les travaux de voirie 2015 suivants :

<u>Intitulé Travaux</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TVA</u>	<u>Montant TTC</u>
La Pinée	3 991,98 €	798,40 €	4 790,38 €
Trottoirs RN7 (devant chez CHABRY)	7 208,46 €	1 441,69 €	8 650,15 €
Les Carrières (après maison BEAUJEU)	14 956,34 €	2 991,27 €	17 947,61 €
Callas	3 013,50 €	602,70 €	3 616,20 €
Buis	2 199,52 €	439,90 €	2 639,42 €
Vers chez MONDIERE	6 970,33 €	1 394,07 €	8 364,40 €
Falot	798,23 €	159,65 €	957,88 €
<u>Accotements RN7</u>	<u>12 941,55 €</u>	<u>2 588,31 €</u>	<u>15 529,86 €</u>
TOTAL	52 079,91 €	10 415,98 €	62 495,89 €

Cette décision modificative intervient car les travaux qui seront réalisés à La Pinée n'étaient pas prévus au budget.

4. Modification des tarifs communaux

Il est proposé de modifier les tarifs communaux afin de rajouter la possibilité de location de la cafetière (qui a été achetée récemment) pour 10 €. Il est également proposé de rajouter la demande d'un chèque de caution de 120 € pour le ménage, et ce pour les deux salles (animation et associations).

- Location de la cafetière à 10 € :

4 voix POUR (Régis ROCH - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicole MEYRIEUX - Marie-VIDAL) ;
7 voix CONTRE (Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Mathieu ARSALE - Jean-Marc BERNAY - Armelle GANDRE - Frédéric MAINAS - Violaine PATISSIER) ;
2 abstentions (Sandrine DAVID - Isabelle SCOMPARIN)

La cafetière sera donc mise à disposition gratuitement.

- Caution de 120 € pour le ménage : approuvé à l'unanimité

5. Convention avec la commune du Coteau pour la cantine scolaire

La commune du Coteau propose la signature d'une convention entre les deux communes.

En effet, des enfants de Neaux fréquentent le restaurant scolaire costellois. Actuellement, la participation financière demandée à ces familles est de 6.42 € par repas, alors que le prix de revient est de 12.74 €. La différence est donc à la charge du contribuable costellois. Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, la commune du Coteau souhaite optimiser ses recettes et propose la signature d'une convention.

Elle a pour objet de définir les modalités financières et d'accueil des élèves domiciliés à Neaux et qui fréquentent le restaurant scolaire costellois. Cela permettra d'appliquer aux familles de Neaux le tarif costellois, calculé en fonction du quotient familial. La différence entre le prix de revient et le coût payé par la famille serait alors à la charge de la commune de Neaux, à laquelle il appartiendra ensuite de décider de refacturer tout ou partie du déficit concerné.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas signer la convention.

6. Terrains GUILLAUME - possibilité de rachat par la commune

Monsieur Christian GUILLAUME, qui gère désormais les affaires de son père, souhaite revendre à la commune tous les terrains qu'il possède à Neaux.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas racheter ces terrains, sauf la parcelle restante au lotissement La Roseraie. Il lui sera demandé de proposer un prix pour cette parcelle. Cela sera ensuite étudié lors d'une prochaine réunion.

Il est décidé de mettre un encart dans le prochain novalien indiquant aux habitants de la commune la vente de ces parcelles.

7. Suivi travaux commissions

- Bâtiments : concernant l'agrandissement du préau de l'ancienne école, 3 devis ont été demandés pour la partie maçonnerie, et 3 pour la partie charpente. Il faut recontacter monsieur DUBANCHET car il semble qu'il y ait des différences sur l'établissement du devis.

- Communication : le prochain numéro du Petit Novalien est en cours. La photo sur la page de couverture sera changée.

8. Informations CoPLER

Un compte rendu d'une réunion sur l'urbanisme et l'habitat indigne est présenté. L'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) a épuisé son budget d'aides pour cette année. S'il n'est pas réalisé de PLUI au niveau CoPLER, la commune devra finaliser son PLU avant le 26 mars 2017.

La CoPLER souhaite prendre la compétence enfance/jeunesse.

La CLECT (Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées) va se mettre en place. Fabienne BEAUJEU et Marie-Jeanne BLANDIN sont les représentantes de la commune.

9. Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire a reçu madame CHIRAT de Neulise qui lui a présenté son entreprise d'aide à domicile.

- Monsieur le Maire a reçu une personne de la Poste qui lui a présenté un nouveau service : le facteur peut se rendre au domicile des personnes âgées afin de voir leurs besoins, et faire remonter les informations à la mairie.

- Monsieur le Maire a reçu deux personnes de la Poste dont le responsable de St Symphorien de Lay concernant l'adressage (noms des rues et numérotation des maisons). Un devis sera envoyé.

- Il est demandé de mettre un panneau indiquant les WC publics.

- Un devis de restauration des registres d'état - civil est présenté au conseil municipal.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 15 juillet à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 JUILLET 2015

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 15 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absente excusée : Marie-Jeanne BLANDIN

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=*~*~*~*~*~*~*~*~*~*

Hubert ROFFAT, Président de la CoPLER, est présent afin d'expliquer aux conseillers les différents points à l'ordre du jour concernant la communauté de communes. Il ne sera pas présent au moment du vote.

1. CoPLER – groupement de commandes copieurs

La CoPLER propose de créer un groupement de commandes pour les copieurs. Cela permettrait d'obtenir de meilleurs prix. Il est proposé de faire de la location sur 5 ans et d'inclure dans le contrat la maintenance des matériels. Tous les membres du groupement bénéficieraient des mêmes coûts copies et des mêmes conditions.

Le Conseil Municipal approuve par 12 voix POUR et 1 abstention (Mathieu ARSALE).

Mathieu ARSALE est désigné comme représentant de la commune pour la commission d'appel d'offres de ce groupement.

2. CoPLER – projet de mutualisation

La CoPLER propose de mutualiser certaines prestations. Le Président de la CoPLER détaille les prestations qui seraient mutualisées, ainsi que les conditions. Il faut être dans la mutualisation afin d'accéder aux services. Cela comprend l'extranet, les groupements de commandes (voirie, copieurs), le réseau des secrétaires, la maintenance informatique, le service ADS, le service renfort/remplacement. Le coût est 2.87 € par habitant et 4.82 € par habitant pour l'ADS. Le Conseil Municipal approuve par 11 voix POUR et 2 abstentions (Mathieu ARSALE et Armelle GANDRE).

3. CoPLER – transfert de compétences Enfance/Jeunesse et Urbanisme

La CoPLER propose deux élargissements de compétences :

- Extension des compétences Enfance/Jeunesse : la modification des statuts porte sur l'élargissement des compétences optionnelles « politique enfance, jeunesse et emploi » en vu d'y ajouter les établissements d'accueil collectif des enfants et des jeunes à l'exclusion du temps d'accueil périscolaire.

Actuellement la compétence est partagée entre les communes et la CoPLER. 10 communes ont des crèches ou centres de loisirs qui sont gérés par des associations. Les communes apportent une subvention d'équilibre à ces associations.

- Extension de la compétence aménagement de l'espace par l'urbanisme intercommunal : la modification des statuts porte sur l'élargissement des compétences obligatoires « aménagement de l'espace » en vu d'y ajouter la compétence urbanisme intercommunal.

Cela permettrait d'avoir des délais supplémentaires pour élaborer les documents d'urbanisme.

→ Approbation des deux transferts de compétence par 11 voix POUR et 2 abstentions (Mathieu ARSALE et Armelle GANDRE).

4. Informations CoPLER

Néant

5. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 11 voix POUR et 2 abstentions (Paul MONCHANIN et Nicolas CHAPON, absents lors de la réunion).

Monsieur le Maire lit un courrier d'une famille de Neaux concernant la cantine scolaire du Coteau. Elle demande si le Conseil Municipal peut revoir sa position. Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une autre famille concernée. Le Conseil Municipal maintient son refus.

6. Choix des entreprises pour l'agrandissement du préau

La commission bâtiments a étudié les différents devis concernant l'agrandissement du préau. Mais il y a des différences. Il est demandé de réaliser un cahier des charges afin que les devis soient identiques au niveau des prestations attendues (matériaux, dimensions...). De nouveaux devis seront donc demandés et la décision est reportée. Il en est de même concernant les devis de réfection du mur du cimetière.

7. Choix de l'entreprise pour les radars pédagogiques

La commission voirie a étudié les différents devis. Mais ceux de l'installation n'ont pas encore été reçus. Le Conseil Municipal reporte sa décision. Il souhaite avoir tous les devis pour connaître le coût global de la fourniture et de l'installation des radars avant de se prononcer.

8. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2014

La commune établit un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement qui doit être présenté au Conseil Municipal.

→ Approbation du Conseil Municipal par 5 voix POUR (Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX) et 8 abstentions.

9. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2014

Le Syndicat Rhône Loire Nord établit un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable qui doit être présenté au Conseil Municipal.

Les personnes qui rencontrent des problèmes au niveau de la qualité de l'eau doivent le signaler par un courrier adressé en Mairie, au Syndicat Rhône Loire Nord et à la SDEI.

→ Approbation par 6 voix POUR, 1 voix CONTRE (Jean-Marc BERNAY) et 6 abstentions (Mathieu ARSALE – Marie VIDAL – Sandrine DAVID – Isabelle SCOMPARIN – Violaine PATISSIER – Frédéric MAINAS).

10. Etablissement du document unique – convention avec le Centre de Gestion

La commune n'a pas de document unique, mais doit en établir un. C'est un document qui retrace les risques professionnels pour l'ensemble des agents, ainsi que les moyens mis en œuvre pour limiter ces risques.

Le centre de gestion propose d'aider la commune dans cette démarche. Pour cela, il faut signer une convention qui est valable pour toute la durée du mandat. Le coût est de 50 € par an, auxquels il faut rajouter 226 € pour une demi-journée d'intervention. Il y a la possibilité d'obtenir une subvention de la part du fonds national de prévention de la CNRACL (160 € par jour et par agent impliqué). Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

11. Décision modificative n°2

La trésorerie nous demande de réaliser une intégration de frais d'études (étude pour la réhabilitation du bâtiment du Fil du Temps en maison des associations pour un montant de 11 810.72 €). Cette opération n'a pas été prévue au budget. Il convient donc de le modifier pour ajouter les crédits nécessaires. Il faut ajouter 11 811 € au compte 2031 chapitre 041 en recettes d'investissement et ajouter 11 811 € au compte 21318 chapitre 041 en dépenses d'investissement.

→ Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité

12. Demandes de subventions

Lors de la réunion de janvier, le conseil municipal a décidé de l'attribution des subventions pour 2015. Mais depuis, plusieurs autres demandes sont arrivées en Mairie :

- ARRAVEM (Association Région Roannaise Aide aux Victimes Et Médiation)
- JALMALV (Jusqu'à La Mort Accompanyer La Vie)
- MFR St Germain Lespinasse (Maison Familiale Rurale)
- France Alzheimer
- AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaque)
- Association pour le don de sang section de St Symphorien de Lay

Le Conseil Municipal ne donne pas suite pour cette année, mais les étudiera l'année prochaine.

13. Suivi travaux commissions

- Enfance/jeunesse : concernant le projet de garderie, il faudrait recruter une personne pour environ 16 h/semaine. Or, pour les contrats aidés, il faut un minimum de 22 h/semaine. Monsieur le Maire a un rendez-vous mercredi prochain avec un interlocuteur du Conseil Général au sujet des contrats aidés. Il est trop tard pour la rentrée de septembre. A voir pour une mise en place à la rentrée 2016.

- Finances : les crédits consommés ont été étudiés.
- Voirie : les travaux vont débiter le 24 août.

14. Questions et informations diverses

- Le Plan Communal de Sauvegarde est à mettre à jour.
- Deux devis sont présentés pour une plaque concernant l'espace du souvenir du 19 mars 1962 au monument aux morts. Ils sont de 252 € ou 392 € selon les inscriptions.
- Un devis est présenté pour le remplacement d'un moteur de volée angélus de l'église car il ne fonctionne pas correctement. Il est de 1 666,80 €.
- Monsieur le Maire a eu la visite ce jour des pompiers qui étaient envoyées par la Préfecture concernant le feu d'artifice. Ils émettent un avis défavorable à cause de la sécheresse. Mais la décision appartient au Maire et est sous sa responsabilité. Il prendra sa décision en fonction de l'évolution des conditions météorologiques, dimanche 19 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 9 SEPTEMBRE 2015 COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 9 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER.

Absentes excusées : Marie-Jeanne BLANDIN - Armelle GANDRÉ - Sandrine DAVID

Pouvoir : Armelle GANDRÉ à Isabelle SCOMPARIN

Secrétaire nommée pour la séance : Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle AB 315

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 315, située Lotissement de Valorges, d'une superficie de 382 m² ; appartenant au Toit Familial.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter.

Une autre DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle A 1112, située l'Etang, d'une superficie de 1 858 m² ; appartenant à monsieur Thierry NAYROLLES.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter.

3. Décision modificative n° 3

La locataire d'un logement communal situé au-dessus de la maison des associations, va quitter son logement au 1^{er} octobre prochain. La commune devra donc lui rembourser la caution qui a été encaissée à son entrée dans les lieux. Le montant est de 354.21 €. Il est nécessaire de faire une décision modificative de virements de crédits de 355 € du compte 2315 (travaux en cours) non affecté au compte 165 (dépôts et cautionnements).

→ Approbation à l'unanimité

4. Choix de l'entreprise pour les radars pédagogiques

Trois entreprises ont été consultées pour l'achat de deux radars pédagogiques :

- ElanCité : 4 368.96 € TTC
- Datacollect : 3811.20 € TTC
- MAGSYS : 4 567.20 € TTC

Le Conseil Municipal décide, par 9 voix POUR et 3 abstentions (Régis ROCH, Nicole MEYRIEUX et Marie VIDAL) d'installer deux radars pédagogiques et de retenir l'offre de la société ElanCité. Cette dernière propose des options afin de réaliser des statistiques (ce qui n'est pas compris dans les autres offres). Les radars sont garantis 2 ans pièces et main d'œuvre. La proposition de la société Datacollect est moins chère, mais étant située en Allemagne, cela risque d'être problématique pour le service après vente.

Un devis de Vigilec est arrivé en mairie pour l'installation des deux radars pédagogiques. Il est de 4 797.60 € TTC.

Il faut également rajouter le coût du raccordement par ERDF pour environ 2 000 €.

La somme qui avait été prévue au budget pour les radars est de 7 000 €. Cela est donc insuffisant. Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rajouter à la décision modificative n° 3, le virement de crédits suivant : 5 000 € au compte 2315 (travaux en cours) non affecté vers le compte 2158 (autres installations, matériel et outillage techniques) opération 86 (radars pédagogiques).

5. Point sur le dossier de l'agrandissement du préau

La commission bâtiments a étudié les différents devis concernant l'agrandissement du préau. Mais il y a des différences sur la partie maçonnerie. Elle va donc se réunir le mardi 15 septembre à 20 h, afin de réaliser un cahier des charges pour avoir des devis identiques au niveau des prestations attendues (matériaux, dimensions...).

6. Projet des noms des rues

Une commission temporaire est créée pour travailler sur ce projet. Les membres sont : Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Fabienne BEAUJEU - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Frédéric MAINAS.

Monsieur le Maire se charge de prendre contact avec la Poste pour un RDV.

Il faudra prévoir le coût de l'aide de la Poste pour la mise en place (environ 800 €) ainsi que le coût des plaques des noms de rues et des numéros des maisons. Cette dépense sera à mettre au budget de l'année prochaine.

7. SIEL - Bilan SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique)

Monsieur le Maire présente le rapport établi par le SIEL. La consommation énergétique des bâtiments communaux a fortement diminuée entre 2013 et 2014. Mais le montant des dépenses n'a pas autant diminué car le prix a augmenté. Il en va de même concernant l'éclairage public.

Concernant l'éclairage public, il avait été évoqué le projet de supprimer certains points d'éclairage situés à La Vivre et La Pinée. Un essai sera fait sur 2 mois (novembre et décembre) afin d'avoir les avis des habitants concernés. Monsieur le Maire s'est engagé à remplacer les lampes à vapeur de mercure. Il y en a 20 au total, mais cela revient à 10 si certains sont supprimés.

8. Suivi travaux commissions

9. Questions et informations diverses

- Le Sous-préfet est venu en mairie le jeudi 3 septembre. Monsieur le Maire lui a parlé du problème d'accès aux lagunes, alors qu'il est nécessaire de les nettoyer. D'autres sujets ont également été abordés comme l'éboulement aux carrières, ou le devenir du bâtiment de l'ancienne école.

- La SDEI va passer la caméra dans le réseau d'assainissement du Lotissement La Roseraie et effectuer un nettoyage. Monsieur GUILLAUME prend à sa charge ces dépenses.

- Monsieur GUILLAUME est également propriétaire de deux parcelles sur la commune de St Symphorien de Lay. Il souhaite vendre tous ses terrains en une seule fois et que le produit de cette vente lui couvre tous les frais qu'il aura engagés.

- Monsieur le Maire, Paul MONCHANIN et Nicolas CHAPON sont allés voir un broyeur d'accotement déporté d'occasion à 2 500 €. Cela permettrait de diminuer les heures de l'entreprise qui effectue les travaux de fauchage d'accotements et de taillage des haies.

- Le montant de l'indemnité du trésorier est de 350.55 € pour 2015.

- Les travaux du columbarium vont commencer en octobre et seront normalement terminés pour la Toussaint.

- La secrétaire qui travaille actuellement à 80 % passera à 90 % à compter d'octobre.

- Le SIEL propose un logiciel pour les plans cadastraux. Une délibération est nécessaire. Cela sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

- Marie VIDAL signale que le dimanche 31 août, lorsqu'elle s'est rendue à la maison des associations pour faire l'état des lieux et donner les clés aux Classes en 5, toutes les portes étaient ouvertes (pas fermées à clé). Il faudrait donc envisager de changer les clés (voir pour des barillettes à code). Il faudrait également refaire les peintures des soubassements dans les 2 salles.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 7 octobre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 OCTOBRE 2015

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 7 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent :

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

==**==**==**==**==

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 11 voix POUR et 3 abstentions (Marie-Jeanne BLANDIN - Armelle GANDRÉ - Sandrine DAVID qui étaient absentes).

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner - Parcelles A 550p, A551p, A552p, A661p

Une DIA a été reçue en Mairie pour les parcelles A 550p, A 551p, A 552p, A 661p, situées La Pinée, d'une superficie respective de 178 m², 458 m², 181 m², 26 m², et 49 m² (soit 892 m² au total).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter.

3. SIEL - Adhésion au service GéoLoire42

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SIEL concernant l'adhésion à GéoLoire42. Ce service permet un accès au cadastre numérisé, par le biais d'une convention entre le SIEL, la commune et les services fiscaux. C'est une adhésion pour une durée de 6 ans (année civile). Les formations, l'assistance et la maintenance évolutive sont intégrées dans l'adhésion à la compétence. Le coût est de 220 € par an.

En plus des terrains et parcelles, les réseaux eau et électricité sont visibles. Il faut savoir que les documents cadastres actuellement disponibles en mairie datent de 2011 pour la version papier. Il n'y a plus de version informatique.

Des modules optionnels peuvent être ajoutés à tout moment. Chaque module peut être demandé séparément.

→ Approbation par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mathieu ARSALE)

4. CoPLER – Avenant à la convention pour le service ADS (Application du Droit des Sols)

La commune a signé une convention avec la CoPLER pour le service ADS. Cela signifie que toutes les autorisations d'urbanisme sont instruites par la communauté de communes depuis le 1^{er} novembre 2014, car la DDT ne le fait plus. La convention initiale a été signée pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 octobre 2015. Il est demandé d'autoriser le Maire à signer un avenant pour proroger la durée de 2 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

→ Approbation à l'unanimité

5. Révision des tarifs communaux pour 2016

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion. Avant de prendre une décision, le conseil municipal demande un tableau avec le bilan des locations des salles pour cette année et l'année dernière.

Les travaux du columbarium sont en cours. Il faudra donc décider des tarifs. Il est également proposé de faire une différence entre les concessions simples (2.40 m²) et les doubles (6.80 m²).

6. Projet de garderie

Suite au sondage effectué auprès des familles, le besoin serait de 18 h/semaine (sur les semaines scolaires). Or, pour bénéficier d'un contrat aidé, il faut 22 h/semaine sur 52 semaines. Il faudrait donc trouver d'autres tâches pour cette personne. Il est envisagé la participation aux TAP (Travaux d'Activités Périscolaires) avec l'école Lay/Neaux, des heures de ménage à la mairie ou dans les salles...

Avec un contrat aidé, il resterait environ 200 € à charge de la commune. La participation demandée aux familles serait de 1 €/heure/enfant. Une rencontre sera organisée avec le Maire de Lay pour l'éventuelle participation aux TAP.

Il est proposé de contacter Mme Clotilde ROBIN à la cohésion sociale pour avoir plus de renseignements.

Aucun membre du Conseil Municipal ne s'oppose au projet.

7. Suivi travaux commissions

- Bâtiments : 2 nouveaux devis ont été reçus pour la partie maçonnerie de l'agrandissement du préau suite au cahier des charges établi par la commune :
 - GVDL : 8 110.75 € TTC
 - PERRET/DUBANCHET : 10 038.48 € TTC
- Un devis a été reçu de la SDEI pour la mise à la côte d'un tampon pour inspection des réseaux assainissement : 775.28 € TTC.
- Un devis de l'entreprise TERRIER a été reçu pour l'installation d'un bac afin de faciliter le ménage (changement de l'eau) et pour un branchement de machine à laver : 892.56 € TTC.
- Monsieur le Maire a emprunté la caméra thermique de la CoPLER afin de voir où passe le chauffage au sol de la mairie.
- Finances : le Maire et les adjoints ont fait le point sur les crédits budgétaires consommés.

- Le paramétrage des radars pédagogiques est validé. Mathieu ARSALE se charge de transmettre à ElanCité.
- Le broyeur d'accotements va être acheté. Coût : 2500 €.
Ce broyeur devra être équipé d'une protection d'un coût d'environ 220 €.
- Des panneaux indiquant la limitation de vitesse à 50 km/h et des rappels vont être installés au bord de la RN7 dans la traversée du village.

8. Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion au collège de Régny. Il y est proposé une solution alternative au renvoi des élèves. Ceux-ci peuvent exécuter des travaux d'intérêt général en accord avec la commune. Cela s'est déjà fait avec la commune de Régny où le Maire a donné son accord. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal à ce sujet. Mathieu ARSALE exprime son opposition.

- Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre. Il est demandé aux conseillers de prévoir leur présence pour la tenue du bureau de vote.

- La commission animation se réunira le mardi 27 octobre à 20 h 30 pour la préparation du prochain novalien et de l'arbre de Noël.

- Le CCAS se réunira le jeudi 29 octobre à 20 h pour la préparation du repas de Noël des anciens. Monsieur le Maire informe que dorénavant, ce repas devra être comptabilisé sur le budget communal et non plus sur celui du CCAS qui doit servir pour de l'aide sociale aux personnes en difficulté. C'est une précision donnée par le trésorier M. KOUEYOU.

- Une réunion du conseil d'école Lay/Neaux aura lieu le mardi 3 novembre à 18 h.

- La commission voirie se réunira le samedi 24 octobre à 16 h 30 pour voir les travaux réalisés en septembre.

- Le Conseil Municipal d'enfants se réunira le mercredi 21 octobre à 14 h 30 en mairie.

- Il est proposé d'offrir un cadeau aux enfants nés cette année à Neaux. Cela devra être comptabilisé sur le budget communal et non sur celui du CCAS (information validée par M. KOUEYOU).

- Une formation est organisée par l'AMF 42 sur l'actualité du droit de l'intercommunalité et la loi NOTRe, le jeudi 22 octobre à 17 h 30 à Roanne. Monsieur le Maire est déjà inscrit. Mais d'autres membres du Conseil Municipal souhaitent également participer : Paul MONCHANIN, Fabienne BEAUJEU, Marie-Jeanne BLANDIN, Nicole MEYRIEUX et Sandrine DAVID.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 25 novembre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 2 NOVEMBRE 2015 COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 2 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER

Pouvoirs : Jean-Marc BERNAY à Fabienne BEAUJEU
Violaine PATISSIER à Isabelle SCOMPARIN

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

==**==**==**==**==

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner - Parcelles A 1247, A 1252 Et parcelles A 1245, A 1249, A 1250

Deux Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues en Mairie :

- L'une pour les parcelles A 1247 et A 1252, situées La Pinée, d'une superficie respective de 87 m², et 521 m².
- L'autre pour les parcelles A 1245, A 1249 et A 1250, situées La Pinée, d'une superficie respective de 178 m², 26 m² et 181 m².

Il s'agit en fait d'un échange entre les propriétaires.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter.

3. Informations sur le tracteur

Monsieur le Maire souhaite informer le conseil municipal que le tracteur communal est actuellement en panne. L'embrayage a été changé pour 2 000 € (dont la main d'œuvre pour démontage de la boîte à vitesse). Mais il y a également la boîte de vitesse qui est à remplacer pour environ 4 800 €. La question se pose donc de savoir s'il est préférable de le faire réparer, ou d'en acheter un autre. Si tel est le cas, que choisir ? Neuf ou occasion ?

Avec Paul MONCHANIN, ils ont rencontré plusieurs vendeurs et ont eu différentes propositions :

- PMA Perreux Motoculture propose 2 tracteurs de marque KUBOTA neufs, avec chargeur. L'un de 74 ch et l'autre de 86 ch.
- Les tracteurs Kubota neufs sont équipés d'une fourche et d'une benne.
- AGRI ML à Fourneaux propose des tracteurs d'occasion de la marque CLAAS ou RENAULT d'un minimum de 3 500 h à 5 000 h de travail.
- Une subvention d'environ 6 500 € pourra être demandée sans savoir si la commune la percevra et d'autres demandes auprès de parlementaires pourront être effectuées.

4. Questions diverses

- Suite à la réunion de la commission d'animation, l'équipe demande si le bilan des animations de 2016 prévues par les associations de la commune peut être fait lors d'une réunion le 25 novembre prochain avant le conseil municipal, soit à 18h30. Monsieur le Maire accepte et informe que la secrétaire de Mairie enverra les convocations à toutes les associations de la commune.
- Monsieur le Maire rappelle que le mardi 3 novembre, il y a conseil d'école à Lay et qu'à l'issue de celui-ci, il sera possible de rencontrer Monsieur le Maire de Lay pour échanger sur le projet garderie et l'éventuelle possibilité de faire faire quelques heures à la future employée soit à l'école, soit à la cantine.
- Sandrine David remet à Monsieur le Maire, 3 projets pour les cartes de vœux de la municipalité afin que celui-ci puisse faire un choix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 25 NOVEMBRE 2015

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 25 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent :

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

==*==*==*==*==*==*==

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 12 voix POUR et 2 abstentions (Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER qui étaient absents).

Point rajouté à l'ordre du jour

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission du Maire de Vendranges et compte tenu de la nécessité pour cette commune de procéder à une élection partielle de conseil, il convient de faire valider la composition du conseil communautaire obtenue selon la règle dite de l'accord local. En effet, sans accord local le conseil communautaire ne compterait que 30 membres titulaires contre 35 à ce jour. Cinq communes, dont Neaux, verraient leur représentativité diminuée d'un siège.

→ Validation de l'accord local à l'unanimité

2. SIEL - Renouvellement de la compétence éclairage public

La commune de Neaux adhère à la compétence optionnelle « éclairage public » mise en place par le SIEL et celle-ci arrive à échéance fin 2015. Le Conseil Municipal doit décider s'il souhaite ou non renouveler son adhésion. Elle est valable pour 6 ans et s'effectue dans le cadre d'un transfert de compétence. Actuellement, la commune a la maintenance complète, sans l'option « pose et dépose des motifs d'illumination temporaire ».

→ Approbation à l'unanimité

3. Validation du document unique

Au mois de juillet, il a été décidé de réaliser le document unique avec l'aide du Centre de Gestion. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan d'action pour 2016 :

- Formation habilitation électrique pour l'agent technique

- Achat de jambières ou d'un pantalon anti-coupures pour l'agent technique
- Tri et élimination des matériels inutilisés stockés dans le local technique
- Achat d'un téléphone portable avec touche urgence pour l'agent technique
- Prévoir un moyen de lavage des mains dans le tracteur et dans la voiture

D'autres actions ont déjà été réalisées cette fin d'année :

- Achat d'un marche-pied pour la secrétaire
- Aménagement d'un espace chauffé dans le local technique
- Achat d'un diable
- Elimination des échelles hors d'usage
-

→ Approbation à l'unanimité. Le document unique devra être soumis au Comité Hygiène et Sécurité pour avis.

4. Assurance du personnel – Adhésion au contrat groupe proposé par le centre de gestion

Le Centre de Gestion propose un contrat groupe pour l'assurance des risques statutaires du personnel.

L'assureur retenu est CNP et les taux sont fixés pour 4 ans :

- franchise de 10 jours par arrêt : 6.17 % de la masse salariale
- franchise de 15 jours par arrêt : 5.59 %
- franchise de 30 jours par arrêt : 4.98 %

L'assureur actuel de la commune, la SMACL, propose les taux suivants valables uniquement pour 2016 :

- franchise de 10 jours par arrêt : 6.21 % de la masse salariale
- franchise de 15 jours par arrêt : 6.03 %
- franchise de 30 jours par arrêt : 5.70 %

Le contrat actuel comprend une franchise de 10 jours par arrêt de travail.

→ Le Conseil Municipal décide, par 11 voix POUR et 3 abstentions (Paul MONCHANIN – Mathieu ARSALE – Jean-Marc BERNAY) de choisir le contrat groupe proposé par le CDG 42 avec l'assureur CNP et une franchise de 10 jours par arrêt.

5. Achat d'un tracteur et demande de subvention

La commune a eu plusieurs propositions de tracteurs neufs et d'occasion. Les tracteurs d'occasion ne sont pas intéressants car ils comptabilisent trop d'heures.

Les 3 propositions de tracteurs neufs sont :

- Un CLAAS à 36 000 € HT avec chargeur (reprise ancien tracteur déduite), 1 an de garantie
- Un KUBOTA 85 ch à 30 000 HT avec chargeur (reprise ancien tracteur déduite), 3 ans de garantie
- Un DEUTZ FAHR 75 ch à 30 000 HT, 1 an de garantie

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et 1 abstention (Mathieu ARSALE) décide de choisir le tracteur KUBOTA à 30 000 € HT ; et de demander deux subventions : la réserve parlementaire du Sénateur FOURNIER et l'enveloppe de solidarité cantonale auprès du Conseil Départemental.

6. Décision modificative n° 4

Il manque 120 € au chapitre 65 (autres charges de gestion courante). Il convient donc de prendre une décision modificative de virements de crédits de 120 € du chapitre 011 (charges à caractère général) vers le chapitre 65. Il faut aussi inclure dans cette décision modificative un virement de crédit de 36 000 €, dans la section d'investissement, du compte 2315 (travaux en cours) au compte 21571 (matériel roulant), pour l'achat du tracteur qui n'était pas prévu au budget.

→ Approbation à l'unanimité.

7. Demande de subvention au Conseil Général pour les travaux de voirie 2016

Plusieurs devis ont été demandés pour des travaux de voirie sur différents chemins :

- Chemin de Chamois :	10 739.48 € HT	12 887.38 € TTC
- Chemin de Fragny :	7 747.49 € HT	9 296.99 € TTC
- Route Napoléon :	16 128.70 € HT	19 354.44 € TTC
- RN 7 vers entrée ZERR	5 295.65 € HT	6 354.78 € TTC
- Chemin Les Crêts	3 064.10 € HT	3 676.92 € TTC
- Devant le cimetière	<u>3 262.77 € HT</u>	<u>3 915.32 € TTC</u>
TOTAL	46 238.19 € HT	55 485.83 € TTC

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention du Conseil Général au titre de l'enveloppe voirie communale et rurale 2016.

8. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Préfet a donné son projet de schéma. Pour ce qui concerne la commune, la proposition est la fusion de la communauté Roannais Agglomération et des communautés de communes du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce projet avant le 19 décembre 2015, faute de quoi il sera réputé favorable.

Mais la CoPLER propose un projet alternatif qui est la fusion des communautés de communes de Balbigny, du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône. Ce projet est en cours d'élaboration. Dès qu'il sera terminé, il sera transmis aux membres du Conseil Municipal.

La décision fera donc l'objet d'une prochaine réunion en décembre.

9. Révision des tarifs communaux

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs pour 2016 sauf ceux concernant les concessions dans le cimetière qui seront les suivants :

- Concession pour 15 ans :	simple 75 €	double 150 €
- Concession pour 30 ans :	simple 150 €	double 300 €
- Concession pour 50 ans :	simple 250 €	double 500 €

Pour le columbarium, des tarifs sont créés :

- Jardin du souvenir :	80 € + plaque à la charge de la famille
- Caverne au sol pour 15 ans :	180 €
- Caverne au sol pour 30 ans :	360 €
- Caverne au sol pour 50 ans :	600 €
- Case columbarium pour 15 ans :	400 €
- Case columbarium pour 30 ans :	800 €

- Case columbarium pour 50 ans : 1 000 €

L'achat d'un monnayeur pour le chauffage de la salle d'animation est évoqué. Le coût de l'installation est d'environ 700 €. Il serait intéressant de demander une étude pour le changement du mode de chauffage de la salle d'animation.

Le relevé du compteur EDF sera désormais réalisé au moment de l'état des lieux à simple titre d'information pour sensibiliser les personnes au coût du chauffage de la salle.

10. Suivi travaux commissions

- fleurissement : une nouvelle réunion sera programmée à une date qui n'est pas définie pour le moment.
- Animation, jeunesse : la réunion pour le planning 2016 des salles a eu lieu avant le conseil municipal.
L'arbre de Noël aura lieu le samedi 19 décembre. Les cadeaux sont achetés.

11. Questions et informations diverses

- Les sapins sont arrivés. Le grand devant la salle d'animation sera installé samedi 5 décembre.
- Les rapports d'inspection télévisés des réseaux d'assainissement sont arrivés en mairie. Certains tronçons sont à reprendre. Le coût des travaux est estimé à environ 15 000 € pour 100 mètres.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 15 décembre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 15 DECEMBRE 2015 COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze, le 15 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Isabelle SCOMPARIN - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Armelle GANDRÉ - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Jean-Marc BERNAY

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

Pouvoirs : Fabienne BEAUJEU à Nicolas CHAPON
Marie-Jeanne BLANDIN à Paul MONCHANIN
Jean-Marc BERNAY à Mathieu ARSALE

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. DIA parcelles n° A 821 et A 1024

Une DIA a été reçue en Mairie pour les parcelles A 821 et A 1024, situées La Vivre, d'une superficie respective de 3 044 m² et 1 414 m².

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter pour ces parcelles.

3. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Préfet a donné son projet de schéma. Pour ce qui concerne la commune, la proposition est la fusion de la communauté Roannais Agglomération et des communautés de communes du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône. Le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce projet avant le 19 décembre 2015, faute de quoi il sera réputé favorable.

Un projet alternatif est proposé : Loire et Monts communauté. Il s'agit d'un projet de fusion entre les communautés de communes de Balbigny, du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône.

Le Conseil Municipal, par 9 voix POUR et 5 voix CONTRE (Mathieu ARSALE, Jean-Marc BERNAY, Sandrine DAVID, Frédéric MAINAS, Violaine PATISSIER), se prononce contre le schéma proposé par le Préfet, et pour le projet « Loire et Monts Communauté ».

4. CoPLER -PLUI

La compétence urbanisme a été transférée à la CoPLER. Comme la commune a un document d'urbanisme en cours de réalisation, le Conseil Municipal a le choix entre terminer son document avant le PLUI, ou bien laisser le POS actuel s'appliquer jusqu'à l'approbation du futur PLUI qui devra être achevé avant le 31 décembre 2019.

→ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas achever son document d'urbanisme avant le PLUI.

De plus, la CoPLER a décidé la prescription du PLUI. La commune doit donc désigner un représentant pour se rendre aux différentes réunions (qui se tiendront en journée).

Nicole MEYRIEUX se propose de représenter la commune. Jean-Marc BERNAY, qui n'est pas présent, a fait savoir qu'il souhaitait également se proposer pour représenter la commune.

5. Projet noms des rues et numérotation des maisons

La Poste avait fait une proposition d'accompagnement de la commune pour ce projet. Cela comporte d'une part l'accompagnement sur la numérotation pour 840 € HT, auquel on peut rajouter l'accompagnement sur le dispositif de communication pour 781.20 € HT.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de La Poste avec seulement l'accompagnement sur la numérotation à 840 € HT.

Monsieur le Maire contactera la personne chargée de ce projet à La Poste pour fixer un rendez-vous en janvier ; la date sera ensuite communiquée par mail aux membres de la commission.

Point rajouté à l'ordre du jour : Décision modificative n° 5

Il manque 220 € au chapitre 014 (atténuations de produits). Il convient donc de prendre une décision modificative de virements de crédits de 220 € du chapitre 012 (charges de personnels) vers le chapitre 014. → Approbation à l'unanimité.

6. Suivi travaux commissions

- *Animation* : le Petit Novalien est terminé. Il sera distribué en fin d'année.

Sandrine DAVID s'est renseignée à l'imprimerie du Coteau sur les économies qui seraient réalisées en changeant le papier d'impression du bulletin (pour un papier non glacé). Cela ferait gagner environ 30 € au total pour un tirage de 250 exemplaires.

7. Questions et informations diverses

- La Sous-préfecture a répondu négativement sur la possibilité, pour la commune, de recruter une conseillère municipale de Lay pour les Travaux d'Activités Périscolaires au RPIC Lay/Neaux. La mairie de Lay a été informée.

- La Commune va recevoir une subvention de 1 120 € du fonds de prévention de la CNRACL, pour l'élaboration de son document unique.

- L'AMF propose aux communes qui le souhaitent un abonnement à la société Ecofinance. Cette dernière établit une analyse fiscale et financière pour permettre aux élus de mieux maîtriser la gestion communale. Le coût est de 45 € HT par an.

- Santé Mut propose une mutuelle de village pour toutes les personnes qui ne sont pas concernées par l'obligation des mutuelles dans les entreprises privées à compter du 1^{er} janvier 2016. Un document sera distribué à tous les habitants de la commune avec le bulletin.

- La commune a obtenu 3 sourires sur une échelle de 0 à 4 pour le label « Villes et villages sourires ». Mais il y a un coût de 490 € HT pour l'utilisation du logo et le référencement de la commune.

- Les travaux suite à l'éboulement aux Carrières sont presque terminés. Il ne manque plus que le grillage. Pour le moment, la voie est donc toujours fermée à la circulation.

- Les radars pédagogiques ont été installés ce début de semaine par l'entreprise Vigilec.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 27 janvier à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.